

BRIGNEMONT

Bulletin Municipal



Numéro 2 - Janvier 2021

EDITO

L'année 2020 s'est terminée avec une lueur d'espoir. Suite aux annonces gouvernementales du 10 décembre, nous avons pu fêter Noël parmi nos proches, certes, en petits comités, mais retrouver sa famille autour d'une table joliment décorée avec un menu festif réchauffe le cœur.

Le conseil municipal a apporté à sa façon un peu de gaieté chez les plus jeunes et chez nos aînés.

La page de 2020 est donc définitivement tournée. Le bilan est peu glorieux : crise sanitaire, crise économique et crise sociale sans précédent. Cette crise a permis, malgré tout, de souligner l'importance du monde médical et de la production française et locale. Heureusement, depuis la rentrée de septembre, tous les cours de l'école primaire et du collège ont été assurés en présentiel avec des règles sanitaires draconiennes : l'éducation des plus jeunes a été préservée.

Même en période de crise sanitaire, le conseil municipal a continué de travailler. Les onze élus gardent à l'esprit la nécessité de préserver le patrimoine de notre commune avec de gros travaux prévus sur l'église Saint-Michel. Les dépenses ont également été analysées poste par poste afin d'essayer de réaliser quelques économies. Ainsi, en 2021, la modernisation de l'éclairage public et le rachat d'un prêt bancaire permettront, dès leurs réalisations, une réduction de certaines lignes budgétaires.

Les premiers mois de 2021 seront probablement incertains mais une meilleure connaissance de ce virus et l'arrivée de vaccins permettent d'entrevoir des jours meilleurs.

Croyons au proverbe : « Après la pluie vient le beau temps ».

Pourquoi ne revivrons-nous pas une période aussi faste que les 30 glorieuses ?

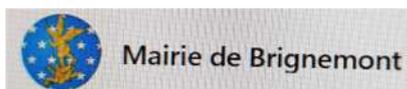
Restons prudents mais optimistes.

Les conseillers municipaux se joignent à moi afin de vous souhaiter une très bonne année 2021. Qu'elle vous apporte santé, bonheur, joies et réussites à vous et à vos proches.

Jérôme BOUSSAROT

COMMUNICATION

▪ **Création de la page Facebook de la mairie :**



Depuis le 1er janvier 2021, vous pouvez suivre les actualités de la commune sur la page Facebook de la mairie.

Cette page est un moyen de communication supplémentaire mis en place pour vous informer régulièrement, communiquer sur la vie des associations et les événements concernant la commune ou les alentours, mais aussi interagir avec les habitants. N'hésitez pas à vous abonner à la page et à commenter nos publications !

SOLIDARITÉ - ACTION SOCIALE



▪ Colis de Noël :

Les membres du conseil municipal ont remis les colis de Noël aux aînés de la commune. La distribution s'est déroulée du 18 au 20 décembre.



Chaque habitant de plus de 75 ans s'est vu remettre un joli cabas garni de gourmandises salées et sucrées qui réchauffent le cœur. Ce fut l'occasion de rencontres chaleureuses autour de ce moment convivial, dans le respect des règles sanitaires.

Dans notre commune, 44 habitants, seuls ou en couple, ont pu bénéficier de cette petite attention de la Mairie avant les Fêtes de fin d'année.



ECOLE

Préparatifs de Noël :

La commune a offert 2 sapins pour les enfants de l'école de Brignemont (achetés auprès de l'association des parents d'élèves du RPI Cox-Brignemont). Ils ont été installés sous le préau et dans le réfectoire.



Les sapins ont été entièrement décorés par les enfants grâce aux décorations qu'ils ont fabriquées.



Pour les récompenser, les élus municipaux sont venus offrir à chacun des friandises à la veille des vacances scolaires.



VIE LOCALE

Cette année encore, quelques habitants ont œuvré à la réalisation de la crèche dans l'église du village, qui est une étape sur le circuit des crèches du doyenné du Grand Selve.

Ne pas jeter sur la voie publique



ESPACE PUBLIC

Chats errants : une prolifération de chats errants a été observée depuis quelques mois au Communal induisant des désagréments importants pour les habitants.

En effet, une chatte peut avoir 2 à 3 portées de 3 à 5 chatons par an. La population de félins augmente donc très rapidement. Pour éviter cette situation extrême et ingérable, la mairie a décidé de procéder à la stérilisation de 10 à 20 chats errants mâles et femelles.

La solution envisagée est de procéder à la capture, la stérilisation, le tatouage et la remise sur site des chats (comme le prévoit la loi). Cette forme de gestion permet de stopper la prolifération et d'empêcher la recolonisation ultérieure par d'autres chats.

A titre d'information, cette prise en charge par la SACPA s'élève à 120 € par animal. Chacun peut mesurer l'effort financier de la commune concernant un problème d'incivilité de certains qui pénalise l'ensemble des administrés.

Par conséquent, afin de ne pas faire supporter à la collectivité les frais liés à la reproduction de leur chat, il est recommandé à chaque propriétaire de faire stériliser son animal.



ENVIRONNEMENT

Tri sélectif : C'est un geste indispensable qui permet de recycler les matériaux et donc de préserver les ressources, de réduire la quantité des ordures ménagères et donc le coût de leur collecte.

La majorité de nos déchets (76%) sont recyclables ou compostables. Chacun peut donc réduire la quantité d'ordures ménagères qu'il jette pour limiter la pollution liée à l'incinération ou l'enfouissement des déchets.



Avant tri



A la demande de la mairie, la communauté de communes des Hauts Tolosans (CCHT) a mis en place un point de collecte pour le tri sélectif au Communal (verre, papier/carton, plastique/métal). Cette implantation est un test. Si le taux de remplissage et la propreté du site sont respectés, une plateforme sera aménagée pour recevoir définitivement les colonnes de tri.

Les points de tri de la commune sont situés :

- 2 au village : derrière l'église et à côté de la salle des fêtes
- 1 à Saint Menne : à côté du cimetière
- 2 au Communal : au terrain de rugby et chemin du Communal

Déchetterie de Cadours : vendredi et samedi : 9h30 à 12h ; 13h30 à 18h ; dimanche : 14h à 16h30

FINANCES

Rachat de prêt bancaire : Suite au refus du Crédit Agricole de renégocier le taux du prêt de 50000 € sur 20 ans contracté en 2013, la Banque Postale a été sollicitée pour effectuer le rachat de ce prêt.

La proposition de la Banque Postale, qui a été acceptée par le Conseil Municipal, permettra une économie de 3957,36 € pour la commune, sur le remboursement de ce prêt.



VOIRIE

▪ **Eclairage public** : Une rénovation complète de l'éclairage public sur tout le territoire de la commune va être entreprise afin de réduire les coûts liés à la consommation d'énergie et de diminuer la pollution lumineuse qui perturbe la faune.

Des lampes à LED vont être installées permettant ainsi un éclairage plus efficace, plus uniforme et plus économique. Une réduction de l'intensité ou une extinction de l'éclairage est également prévue sur un créneau nocturne à définir.



Suite au diagnostic effectué par le SDEHG*, les travaux sont prévus en 2 tranches de valeurs équivalentes.

En 2021 : remplacement des luminaires au centre du village (de même style), rénovation des armoires de commande vétustes et installation d'horloges astronomiques.

En 2022 : remplacement des luminaires du lotissement et des axes routiers situés au Communal et à Saint Menne.

Le coût des travaux est pris en charge à 80% par le SDEHG. Le reste à charge pour la commune s'élèvera à 11800 € environ, financé par un prêt sur 12 ans à un taux de 0,34%.

Cette rénovation permettra une économie d'environ 4100 € HT par an.

▪ **Elagage par les propriétaires** : Pour permettre un passage plus facile des engins agricoles et des camions sur les chemins communaux, il est demandé aux propriétaires des parcelles bordant la route de procéder à l'élagage des arbres gênants ou présentant un risque de chute sur la chaussée, comme le prévoit la loi.



Les propriétaires concernés recevront un courrier de la mairie.

Pour les propriétaires qui ne pourraient effectuer les travaux par eux-mêmes, la mairie peut s'occuper de mandater une entreprise d'élagage aux frais des propriétaires.

▪ **Pool routier 2021** :

Une visite technique de la totalité des voies a eu lieu fin novembre par M. HOLLEMAN (technicien voirie de la CCHT*) et M. MOULET, adjoint au maire.

Les travaux prévus, pour la voirie en 2021, sont les suivants :

Au niveau fonctionnement :

- programme de fauchage inchangé par rapport aux années passées
- fin du curage du fossé chemin du Petit Hourne (Le Communal)

Au niveau investissement :

- création d'une traversée de chaussée (chemin du Petit Hourne) pour réaliser un exutoire dans le fossé communal
- réfection du chemin rural dit « Le Sans »
- réfection du chemin rural dit « Samazan de la Combe »

*SDEHG : syndicat départemental d'électrification de la Haute-Garonne

*CCHT : communauté de communes des Hauts Tolosans

BATIMENTS COMMUNAUX

▪ Eglise du village :

Des travaux urgents sont nécessaires : réfection de la toiture (350 m²), consolidation du beffroi avec remplacement de la poutre supportant les cloches et mise en conformité de l'installation électrique. Ces travaux sont programmés pour l'année 2021.

D'autres travaux sont également envisagés (rénovation de l'éclairage et installation du chauffage) et seront réalisés si le montant des subventions accordées le permet.

Plusieurs entreprises locales ont été sollicitées pour des devis. Le montant global s'élève à 59000 € HT environ.



▪ Mur au-dessous du parvis de l'église :



Suite à des infiltrations d'eau et au gel, le soubassement du mur situé autour du parvis de l'église s'est fissuré. Les travaux de réparation ont été chiffrés à 4000 € environ.

Une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

▪ Vestiaires du terrain de rugby :

La CCHT*, qui était propriétaire des locaux, a vendu les bâtiments à la commune de Brignemont pour 1 euro symbolique par délibération du conseil communautaire en date du 1er octobre 2020.

A la demande de la mairie, un contrôle des installations électriques a été réalisé par l'APAVE afin d'assurer la sécurité des utilisateurs.



SPORT - ASSOCIATIONS

▪ Règlement intérieur pour l'utilisation des locaux municipaux et installations sportives :



Pour clarifier les conditions d'utilisation des locaux municipaux (salle des fêtes, salle des mariages) ainsi que des installations sportives et des bâtiments annexes, le conseil municipal a établi un règlement intérieur applicable aux associations et aux particuliers utilisateurs.

Il est rappelé que la salle des fêtes peut être louée par les habitants de la commune ainsi que la salle des mariages.

Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat de la mairie.

▪ **Brignemont Athletic Club (BAC)** : suite à son assemblée générale du 21 octobre 2020, le nouveau bureau du club a été élu.

Le président est M. Eric PARDO, ancien joueur, entraîneur et membre de l'équipe dirigeante du BAC.

Une équipe de rugby à toucher (sans plaquage) devrait voir le jour dès que les conditions sanitaires le permettront.



▪ **Pétanque Club Brignemontois** : devant le manque de candidats pour renouveler le bureau du club, le président, Pascal GAUTHIER, a accepté d'être reconduit dans ses fonctions pour une nouvelle saison.

La composition du nouveau bureau est la suivante :

Président : Pascal GAUTHIER
Vice-président : Laurent RAYNAUD
Trésorière : Pascale POIDEVIN
Secrétaire : Gisèle RUFÉ

Quand le temps le permet, les adeptes de pétanque se retrouvent le mardi et le jeudi après-midi sur le terrain municipal pour faire quelques parties dans le respect du protocole sanitaire.

Le club fêtera cette année son 30ème anniversaire.



SECHERESSE 2020

Les habitants ayant subis des dégâts sur leur habitation suite à la sécheresse 2020 doivent se faire connaître rapidement auprès de la mairie :

- par mail : mairie.brignemont31@orange.fr
- ou par téléphone : 05 61 85 57 21
- ou sur place : le mardi 13h30-17h30 ou le vendredi 14h-18h

Un dossier de demande de classement en catastrophe naturelle sera déposé à la préfecture fin janvier.

LISTE DES ENTREPRENEURS DE LA COMMUNE



Dans le but de mettre à jour la liste des entrepreneurs de la commune avant de la diffuser à tous les habitants, nous recensons tous les artisans, producteurs, micro-entrepreneurs... domiciliés à Brignemont quel que soit leur domaine d'activité.

Si c'est votre cas, nous vous remercions de vous faire connaître auprès de la mairie (par mail, par téléphone ou sur place) afin de figurer dans cette liste qui sera disponible sur le site web et distribuée à tous les habitants.

CARNET

Décès

M. BÈGUE Clovis (résidant à Lagraulet, inhumé à Saint Menne)
Mme MORENO Estelle, épouse GASQUET

Bienvenue aux nouveaux habitants de Brignemont

Mme SUCHORSKI Tiffany et M. ANDRIEU Mickaël
Mme CORTESE Séverine
Famille KRAMER
Mme COUSSE Thérèse